

A Saint-Denis, le Vendredi 13 Mars 2020



COVID-19 : Il faut des mesures immédiates pour les usagers et les salarié(e)s des transports !

Malgré les mesures prises, comme la fermeture des écoles, la limitation de déplacement des personnes âgées, l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, ...Le président E. Macron a décidé que les transports publics, notamment le service public ferroviaire, devaient continuer de fonctionner. A ce stade du développement de l'épidémie, la question de la protection des usagers et des personnels dans les gares, les trains, les bus... se pose d'autant plus fortement. La question des organisations du travail et des mesures nécessaires pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs des espaces publics de transport, doit rester une priorité pour les employeurs.

La direction SNCF ne prend pas des mesures à la hauteur de cette crise sanitaire !



Dès hier, après l'allocution du président, la Fédération SUD-Rail a demandé une réunion en urgence à la direction du groupe SNCF pour prendre les mesures nécessaires à la protection des usagers et des salarié(e)s. La direction SNCF a décidé de réunir les Fédérations syndicales de cheminots plus de 72 heures après; dans ce contexte, c'est difficilement compréhensible ! Lundi matin, la Fédération SUD-Rail ira donc porter des revendications indispensables et immédiates face à cette épidémie.

Afin de limiter les contacts entre les salarié(e)s et les usagers, la Fédération SUD-Rail revendique l'arrêt immédiat du contrôle à bord des trains, l'arrêt immédiat des accueils/embarquements en gare, et des mesures barrières efficaces pour les agents des guichets. Ces annonces immédiates devront être suivies de décisions afin de limiter les organisations du travail « à risque » avec des regroupements importants ou de la promiscuité pour les salarié(e)s de la production, inéligibles au télétravail. La protection individuelle des salarié(e)s doit être garantie par l'employeur et les kits de sécurité (*masques, gants, gel...*) présents et disponibles pour les personnels qui resteraient en contact avec les usagers. **Faute de mesures ou de moyens suffisants, la question du droit de retrait du salarié se posera sur chaque situation.**

Des conséquences immédiates sur les plans de transport !!

Les mesures annoncées par le président de la république comme la fermeture des écoles ou la mise à l'abri des personnes malades ou fragiles auront des conséquences dès lundi sur les plans de transports. Face au nombre de salarié(e)s absent(e)s suite à ces mesures, le plan de transport normal ne pourra pas être garanti lundi. Si la direction avait accepté de rencontrer les Fédérations dès ce vendredi, un plan de continuité et des premières mesures auraient pu être prises !